

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 14 DECEMBRE 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaients présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. MOINEAU Philippe pouvoir à Mme LAMY Laurence.
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. AMELING Christian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.

Absents :

Mr VALERO Jean-Michel.
Mme LAFFAGE Stéphanie
Mme BAYLE Sandrine.
Mme DUMONT Pauline.

Mme DERHOURHI Martine a été désignée secrétaire de séance.

2022.76 – OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES TARIFS.

VOTE : Pour : 25 A l'unanimité.

Mes Chers Collègues,

La Bibliothèque municipale de Bon-Encontre est un service public chargé de contribuer à l'accès à la culture, la lecture, aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente.

Le règlement intérieur de la bibliothèque nécessite d'être actualisé notamment quant à l'utilisation des ressources numériques et des chartes associées. Le nouveau règlement en **ANNEXE N°4** joint à la présente délibération a pour objet de fixer les droits et devoirs des usagers, en accord avec la Charte des bibliothèques, le Code de déontologie du bibliothécaire et le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique.

Il vous est également proposé de modifier les tarifs comme suit :

Tarifs pour 1 an	Adhérent résident sur la commune	Adhérent résident hors commune
Moins de 18 ans	Gratuit	5 €
Adulte	10 €	15 €
2 ^{ème} adulte du même foyer	5 €	10 €
Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux ou de l'allocation adultes handicapés	Gratuit	5 €

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous proposer :

- De FIXER les tarifs de la bibliothèque comme suit :

Tarifs pour 1 an	Adhérent résident sur la commune	Adhérent résident hors commune
Moins de 18 ans	Gratuit	5 €
Adulte	10 €	15 €
2 ^{ème} adulte du même foyer	5 €	10 €
Demandeur d'emploi, étudiant, bénéficiaire de minima sociaux ou de l'allocation adultes handicapé	Gratuit	5€

- D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque tel que joint **EN ANNEXE 4** de la présente délibération.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
 A l'unanimité**

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque tel que joint en annexe de la présente délibération.

DECIDE de fixer les tarifs de la bibliothèque comme suit :

Tarifs pour 1 an	Adhérent résident sur la commune	Adhérent résident hors commune
Moins de 18 ans	Gratuit	5 €
Adulte	10 €	15 €
2 ^{ème} adulte du même foyer	5 €	10 €
Demandeur d'emploi, étudiant, bénéficiaire de minima sociaux ou de l'allocation adultes handicapé	Gratuit	5€

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture.
Affichage le 9 mai 2023

Pour copie conforme,
Madame Le Maire,

Laurence LAMY



